

Salaires : vers la parité hommes-femmes ?

« Ce à quoi les entreprises doivent s'attendre concernant la transparence salariale », titre **L'Opinion** alors que le gouvernement de François Bayrou prévoit de transposer dès cette année une directive européenne visant à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Première obligation, les entreprises devront communiquer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Cela présente un vrai risque juridique pour les employeurs. Pour Benoît Serre, vice-président de l'Association nationale de DRH, des recours individuels de salariés mais aussi collectifs, portés par les syndicats, sont à prévoir, aboutissant à « une sorte d'administration de la rémunération ». Toutefois, rien n'est encore joué, les contours de la transposition devant encore être précisés. Le ministère du Travail prévoit des concertations sur le sujet au printemps avec les partenaires sociaux. « La plupart des mesures de la directive sont très prescriptives et risquent de faire peser une lourde charge administrative sur les entreprises », fait savoir le Medef, déjà échaudé par d'autres normes européennes. (L'Opinion, p.4)